

## CHARTRE DU MAITRE DE STAGE MEDECIN GENERALISTE

Le médecin généraliste qui décide d'enseigner sa discipline dans le cadre de la maîtrise de stage s'engage dans une démarche d'amélioration de ses compétences professionnelles et pédagogiques.

La finalité de cet enseignement est d'améliorer la formation des futurs médecins généralistes afin qu'ils délivrent aux patients des soins de qualité.

**Chaque enseignant devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour :**

- ✓ Respecter les principes de l'éthique et de la déontologie
- ✓ Exercer la médecine générale en accord avec les bonnes pratiques professionnelles
- ✓ Suivre une formation continue de qualité, adaptée à son exercice en soins primaires
- ✓ Accueillir le stagiaire dans les conditions optimales pour l'apprentissage
- ✓ Délivrer un enseignement pratique et théorique actualisé et personnalisé
- ✓ Permettre au stagiaire d'exercer en toute autonomie sous supervision
- ✓ Respecter les formalités réglementaires de la maîtrise de stage
- ✓ Participer aux travaux de recherche proposés par le département de médecine générale ou le collège azuréen des médecins généralistes enseignants
- ✓ Améliorer régulièrement sa compétence pédagogique en participant aux formations locales ou nationales

Je soussigné(e), Docteur  
déclare avoir pris connaissance des principes énoncés dans cette charte  
et m'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour les respecter.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature